| 4.2 Objectifs du projet |
|---|
| Actuellement l'exploitation est totalement alimentée par le réseau communal. |
| L'objectif de ce forage est de s'affranchir du réseau communal pour l'alimentation en eau des bêtes et pour l'entretien de la salle de traite. |
| 4.3 Décrivez sommairement le projet |
| 4.3.1 dans sa phase travaux |
| Le forage se déroulera selon les étapes suivantes, pour une profondeur maximale de 95 m : ☑ 0 - 95 m : le trou est foré au marteau fond de trou à l'air Ø 192 mm ; ☑ Tubage PVC plein ø 115/125 mm de 0 à 80 mètres ; ☑ Tubage PVC crépiné ø 115/125 mm de 80 à 88 mètres ; ☑ Tubage PVC plein ø 115/125 mm de 88 à 95 mètres. |
| L'espace annulaire sera constitué d'un massif filtrant de graviers entre 80 et 88 mètres de profondeur, cimenté de 0 à 80 mètres avec un bouchon d'argile gonflante de 20 cm entre le cimentage et le massif filtrant, pour éviter les éventuels transferts de sel. |
| La tête de forage sera dans un premier temps munie d'un capot PVC vissé étanche provisoire. Si le forage est conservé à l'air libre, celui-ci sera remplacé par un capot fonte étanche. La tête de forage sera hors-sol de 50 cm et munie d'une dalle de propreté de 30 cm de hauteur et d'une surface de 3 m2, conformément à la norme NF X 10-999. Un compteur volumétrique en sortie de forage permettra de suivre les débits produits par cet ouvrage. |
| Divers pompages seront réalisés à l'issue de la création du forage afin : ☑ De nettoyer le forage ; ☑ De développer le forage ; ☑ De déterminer les caractéristiques hydrodynamiques de la nappe captée. |
| 4.3.2 dans sa phase d'exploitation |
| Le forage sera équipé d'un électropompe immergée qui sera utilisée au débit d'exploitation maximal prévisionnel de 3 m3/h. |

| 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Volume à prélever 6 de va de va être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) Volume à prélever | | | | | | | | |
|--|-------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| 4.6 Localisation du projet | 4.6 Localisation du projet | | | | | | | |
| Adresse et commune(s) d'implantation | Coordonnées géographiques Long. | . <u>0</u> <u>6</u> ° <u>0</u> <u>1</u> ' <u>2</u> <u>9</u> " <u>E</u> Lat. <u>4</u> <u>8</u> ° <u>2</u> <u>0</u> ' <u>1</u> <u>7</u> " <u>N</u> | | | | | | |
| GAEC la Geline 14 Rue Haute 88 450 GUGNEY-AUX-AULX Parcelle n°347 section 0C | · | ° ' " Lat ° ' " ° ' " Lat ° ' " _ | | | | | | |
| | loianez à votre demande les annexes | n° 2 à 6 | | | | | | |
| Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé? | | | | | | | | |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|-----|-----|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | | X | Le forage projeté se trouve dans le périmètre d'une ZNIEFF de type II "les vergers de Mirecourt" (FR410030547) |
| En zone de montagne ? | | X | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | X | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | | X | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional? | | X | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | | X | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | | X | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ? | | X | |

| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | | X | |
|---|-----|-----|--|
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | | X | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | X | | ZRE dans le département des Vosges D'après les données disponibles, la profondeur de la nappe captive des GTi est de 200 m au lieu du forage. La profondeur maximale du forage étant de 95 m, elle n'excède pas celle de la nappe des GTi. Le toit de la nappe des GTi ne sera pas percé étant donné que la formation dans laquelle auront lieu les prélèvements se trouve au-dessus de la nappe des GTi. Ce forage n'est donc pas concerné par la rubrique 1.3.1.0 de l'article R-214-1 du Code de l'Environnement. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | | X | |
| Dans un site inscrit ? | | X | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | | X | Vallée de la Moselle (secteur Chatel-Tonnoy) (FR4100227) à 6.6 km |
| D'un site classé ? | | X | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-----|-----|---|
| | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | × | | Prélèvements de 5 100 m3/an dans la nappe Calcaires à cératites, calcaires à entroques et couches blanches du Muschelkalk en Lorraine, Alsace et Champagne à l'est du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie et bassin Rhin-Meuse) |
| Ressources | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | X | |
| Ressources | Est-il excédentaire en matériaux ? | | X | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ? | | X | |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? | | X | |
| Milieu naturel | | | X | |

| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | X | |
|-----------|--|---|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | × | |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | × | |
| Risques | Est-il concerné par des risques naturels ? | X | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | X | |
| | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | X | |
| Nuisances | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | X | |

| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | X | |
|-----------|--|---|--|
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | X | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | X | |
| | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | X | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | X | |
| Emissions | Engendre-t-il des effluents ? | X | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | X | |

| Patrimoine / Cadre de vie | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | | × | | | |
|---|--|----------|---------|---|--|--|
| / Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | | X | | | |
| 6.2 Les incide approuvés | ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv | | | sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou : | | |
| | | | • | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? | | | | | | |
| Oui | Non X Si oui, décr | ivez les | quels : | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

| | 4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) : | |
|-------------|--|------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| Δι | 7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati | ion |
| | nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. | 1011 |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | 8. Annexes | |
| 8 | 8. Annexes 1 Annexes obligatoires | |
| 8 | | |
| 8 | .1 Annexes obligatoires | |
| | 1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - | |
| 1 | Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir | |
| 1 2 | Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du | X |
| 1 2 3 | Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), | X |
| 1 2 3 | Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, I'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours | X |
| 1 2 3 | Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan | X |

| | 8. | 2 Autres annexes | volontairement transmi | ses par le maître | d'ouvrage | ou pétitionnaire |
|--|----|------------------|------------------------|-------------------|-----------|------------------|
|--|----|------------------|------------------------|-------------------|-----------|------------------|

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Étude hydrogéologique préalable au forage agricole destiné à l'abreuvement des bêtes et à l'entretien de la salle de traite

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

GUGNEY-AUX-AUX

le,

8/01/2022

Signature

Fait à

11/11